



Certificat n°. 1176-CPD-00S/385

Déclaration des performances		
N° 11763851		
1. Identification unique	Dalles alvéolées en béton précontraint selon plan, par niveau du projet, approuvé par le maître de l'ouvrage.	
2. Indication	Chaque éléments de plancher est équipé d'une étiquette avec mention du numéro du projet et du numéro d'élément, qui peuvent être retrouvés sur les plans dessinés pour le projet en question	
3. Usage	Constructions de plancher	
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant	Prefaco NV Siège de production Echo Genk Kruisbosstraat 23 3690 Zutendaal	
5. Nom et adresse de contact du mandataire	Non applicable	
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	2+	
7. Activités de l'organisme notifié comme exigées par la norme harmonisée	L'organisme notifié PROBETON, n° d'identification 1176, a réalisé selon le système 2+ l'inspection initiale de l'installation de production et du contrôle de production dans l'usine, et exécute une surveillance, une appréciation et une évaluation permanentes du contrôle de la production en usine et a délivra le certificat de conformité du contrôle de la production en usine.	
8. Evaluation technique européenne	Pas d'application	
9. Performances déclarées		
Caractéristiques essentielles	Performances	Documents d'évaluation européens
Résistance à la compression du béton	Min. C45/55	EN 1168 article 4.2
Acier précontraint (résistance à la traction et limite d'élasticité)	Fil : $f_{pk} = 1770 \text{ N/mm}^2$ $f_{p0,1k} = 1556 \text{ N/mm}^2$	EN 13369 article 4.1.4
Résistance mécanique	Disposition constructive :	
Résistance au feu (charge utile)	Voir verso/annexe	
Isolation acoustique	Pas de performances déterminées	EN 1168 article 4.3.5
Durabilité		EN 1168 article 4.3.7
Caractéristiques géométriques et détails	Disposition constructive : Voir verso/annexe	EN 1168 article 4.3.1 et chapitre 8 (Documentation technique)
La déclaration est établie selon la méthode 1 en Annexe ZA de EN 1168		
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par Stefan Van Buggenhout, Managing Director.		
Houthalen, le 28 mai 2013.		